

**PROCÈS-VERBAL  
RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU  
TENUE AU 102, RUE DE LA FABRIQUE  
A 19h 30  
LE 18 MARS 2009**

Sont présents:

Messieurs Stéphane Bernard, Claude Brochu, Jacques Comtois, David Dubois  
siégeant sous la présidence de madame Lyne Audet

Est également présent:

Monsieur Yvon Tardy, inspecteur municipal agissant comme secrétaire de la  
réunion.

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Claude Brochu, et unanimement résolu que l'ordre  
du jour est accepté tel que rédigé.

**ACCEPTATION DU RAPPORT DU 25 FÉVRIER 2009**

Il est proposé par monsieur David Dubois, et unanimement résolu que le rapport  
du 25 janvier 2009 est accepté tel que rédigé.

**DEMANDE À LA CPTAQ; MICHEL HALLÉ**

Considérant la demande à la commission de protection du territoire agricole de  
monsieur Michel Hallé relativement à l'aliénation et à l'utilisation à une fin autre  
que l'agriculture du lot 399-5 du cadastre de St-Marc;

Considérant que la demande est conforme au règlement de zonage;

Considérant que ce lot est situé à l'intérieur de l'îlot déstructuré de la rue  
Charron;

Il est proposé par monsieur Claude Brochu et unanimement résolu que le comité  
est favorable à la demande et recommande son acceptation.

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE; BRIAN ROUSSEL**

Considérant la demande de dérogation mineure de monsieur Brian Roussel relativement à l'empiètement de la résidence de 29 centimètres dans la marge latérale gauche;

Considérant que la marge latérale minimale est de 2 mètres;

Considérant le certificat de localisation déposé par monsieur Vital Roy, arpenteur géomètre;

Considérant que l'acceptation de la demande ne cause aucun préjudice au voisinage;

Considérant que cette demande ne contrevient pas au plan d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur Jacques Comtois et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation.

#### **P.I.I.A. JEAN-SÉBASTIEN ROY**

Considérant la demande de permis de construction de monsieur Jean-Sébastien Roy de construire une résidence sur le lot 47-109 du cadastre de St-Marc;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur Stéphane Bernard, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation;

#### **P.I.I.A. ÉRIC BESSETTE**

Considérant la demande de permis de construction de monsieur Éric Bessette de construire une résidence sur le lot 9 -51-2 du cadastre de St-Marc;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur David Dubois, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation;

## **POLITIQUE DE L'ARBRE**

Madame Lyne Audet demande si la nouvelle politique de l'arbre, sera adoptée prochainement par le conseil municipal.

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Claude Brochu, et unanimement résolu que l'assemblée est levée.

Il est 21h 15

Yvon Tardy  
Inspecteur municipal

Lyne Audet  
Présidente